
Prise de position par email

De: Corona (msagd) <Corona@msagd.rlp.de>
Date: 22.05.2020 | 08h31
Sujet: Re: Coopération transfrontalière au regard de la pandémie de covid-19 |
Résolution du bureau du Conseil Rhénan du 24.04.2020

Merci bien pour votre courrier du 08.05.20 à Mme Bätzing-Lichtenthälter, Ministre.

J'ai été prié de vous répondre.

La crise du coronavirus concerne un grand nombre de personnes, en particulier les travailleurs transfrontaliers, car le virus ne s'arrête pas, en principe, aux frontières.

Cependant, dans le but d'endiguer la propagation de la contamination, différentes mesures dont les citoyens de la Rhénanie-Palatinat, mais aussi des régions voisines ont été touchés, se sont avérées nécessaires et le sont toujours.

Au vu de l'évolution du phénomène de la propagation, les mesures ont fait l'objet d'un examen constant, de sorte qu'aujourd'hui le 7^e règlement sur la lutte contre le coronavirus est déjà en vigueur en Rhénanie-Palatinat.

Tout en reprenant votre suggestion, je pars de l'idée que nous pouvons tirer les leçons de nos actions jusqu'à présent et développer également des stratégies optimisées représentant des améliorations pour les deux côtés.

À l'heure actuelle, du fait de l'évolution de la propagation du virus, la Rhénanie-Palatinat se situe dans une phase d'assouplissement des mesures, que vous trouverez esquissées dans le plan graduel ci-joint.

Je vous remercie pour vos suggestions et vous envoie mes bons souhaits

Veillez agréer mes meilleures salutations,

p.o.

Markus Hies

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA DÉMOGRAPHIE DE
RHÉNANIE-PALATINAT

Bauhofstraße 9

55116 Mainz

Téléphone 06131 16-2397

Markus.Hies@msagd.rlp.de

<https://msagd.rlp.de>

Domaines	Sous-domaines	État actuel	Phase 1 : Règlement à partir du 13./18.5.2020	Phase 2 : à partir du 27.5.2020	Phase 3 : à partir du 10 juin	Phase 4 : à partir du 24 juin	
Éducation	Crèches de jour	Services d'urgence élargis	20.5. : Directives sur un fonctionnement normal réduit, prévu à partir de début juin				
	Accueil domestique de petits groupes en journée	Possible sous certaines conditions					
	Écoles	Cours en présentiel sous certaines conditions et services d'urgence ; étapes essentielles suivantes du plan graduel du ministère de l'Éducation: 25.5./8.6.					
	Universités / Ecoles sup. / Académies	Manifestations en présentiel uniquement en petits groupes ; Offre de services numériques	Décision autonome des universités sur les semestres en ligne ou des cours avec présence limitée				
	Formation pour adultes / Formation professionnelle / Établissements de formation du privé	Impossibilité de manifestations en présentiel	Manifestations en présentiel possibles sous certaines conditions				
Économie	Services	Services non personnels autorisés sous certaines conditions					
		Les services à la personne (coiffeurs, pédicures) sont ouverts	Les services à la personne (salons de massage, solariums, ongleries, salons de beauté, studios de tatouage et de piercing) sont ouverts				
	Commerce	ouverts sous certaines conditions					
	Foires et salons	Fermés				Ouverts sous certaines conditions	
Gastronomie/ Tourisme	Restaurants / Bars	Fermés sauf exceptions	Ouverts sous certaines conditions (espaces bars fermés)				
	Discothèques / Clubs	Fermés					
	Hôtels/ Logements de vacances	Fermés à l'hébergement touristique	Ouverts sous certaines conditions				
	Campings	Fermés sauf exceptions	Ouverts sous conditions si sanitaires séparés du propriétaire	Ouverts même sans sanitaires séparés du propriétaire			
	Cars de tourisme et voyages par bateaux/ Loisirs de groupes	Impossible				Possible sous certaines conditions	
	Sport / Loisirs	Terrains de jeux	Ouverts sous certaines conditions				
Équipements sportifs – En extérieur		Fermés	Ouverts sous certaines conditions				
Équipements sportifs – En intérieur / Salles de gymnastique / Écoles de danse		Fermés (possible avec restrictions pour le personnel)	Ouverts sous certaines conditions				
Piscines couvertes / Sauna / Wellness					Ouverts sous certaines conditions		
Piscine de plein air		Fermés	Ouverts sous certaines conditions				
Parcs récréatifs		Fermés				Ouverts sous certaines conditions	
Parcs animaliers / Zoos		En extérieur : ouverts sous certaines conditions			En intérieur : ouverts sous certaines conditions		
Cirques / Marchés spéciaux		Fermés	En extérieur : ouverts sous conditions		En extérieur : ouverts sous certaines conditions		
Maisons de jeux / Casinos		Ouverts sous certaines conditions					
Cafés Internet		Fermés	Ouverts sous certaines conditions				
Culture		Églises / Organisations religieuses et non confessionnelles	Services religieux autorisés sous certaines conditions				
		Musées / Monuments / Galeries / Châteaux / Expositions	Fermés	Ouverts sous certaines conditions (à partir du 11.5.2020)			
	Cinemas	Fermés (Cinema drive-in ouverts)	Ouverts sous certaines conditions				
	Théâtres / Opéras/ Salles de concert / Cafés-théâtres et Cabarets	Fermés	Ouverts sous certaines conditions				
Événements majeurs	Fêtes populaires / Événements sportifs majeurs avec spectateurs / Grands concerts / Festivals / Fêtes municipales, villageoises, viticoles, fêtes de tir, kermesses et fêtes foraines	Interdits					
Manifestations, réunions (dans des cas exceptionnels, des nombres de personnes plus élevés peuvent être autorisés)	Mariages civils / Obsèques	Possibles sous restrictions	Les mariages civils et les obsèques en cercle restreint sont possibles sous certaines conditions				
	Manifestations – à l'extérieur	Interdites	Autorisées sous certaines conditions et limitées à 100 personnes maximum		Autorisées sous certaines conditions et limitées à 250 personnes maximum		
	Manifestations – à l'intérieur	Interdites			Autorisées sous certaines conditions et limitées à 75 personnes maximum	Autorisées sous certaines conditions et limitées à 150 personnes maximum	
Santé / Soins	Maisons de retraite, de soins, foyers et dortoirs pour personnes handicapées	Visites autorisées sous certaines conditions					
	Accueils de jour pour personnes souffrant de handicaps (Ateliers protégés / Centres socio-pédagogiques / Centres de formation professionnelle)	Ouverts sous certaines conditions					
	Accueils de jour	Ouverts avec une offre réduite sous la responsabilité du porteur					
	Hôpitaux	Visites autorisées sous certaines conditions					
Transports	Transports publics de proximité/ Transports ferroviaires de proximité	Accès possible avec masque bucco-nasal et respect des distances					
	Auto-écoles / Ecoles d'aviation/ etc.	Fermées	Ouvertes sous certaines conditions				
Activités autres	Bordels / Commerce de prostitution	Fermés					

Exemples de conditions à remplir : contrôles d'accès, nombre de m² par personne, permettre un traçage, distances à respecter, gestes-barrières, masques de protection sauf à table dans la restauration ; lingettes hygiéniques etc.
Avec déplacement : comme dans le cas du commerce de détail (règle du m²). Sans déplacement : comme dans le cas du restaurant (règle de distanciation)
Pour les manifestations, le nombre de personnes est plafonné étant donné qu'il s'agit d'événements isolés d'attractivité importante, voire suprarégionale, avec des regroupements accrus.

13.05.2020 | Pandémie du coronavirus | Chancellerie d'État

Le gouvernement du Land présente « La perspective d'avenir de la Rhénanie-Palatinat »

« Offrir une vision fiable de leur avenir à tous les secteurs de la société et de l'économie, organiser un quotidien transformé tout en maîtrisant la propagation de la pandémie, voilà l'objectif de la « Perspective d'avenir de la Rhénanie-Palatinat » que le Conseil des ministres vient d'adopter. Dans une conférence de presse aujourd'hui, Malu Dreyer, la Ministre-Présidente du Land, a présenté ces perspectives d'avenir pour la Rhénanie -Palatinat, de concert avec le ministre de l'Économie, Volker Wissing, la ministre de l'environnement, Ulrike Höfken et la ministre de la Santé, Sabine Bätzing-Lichtenthäler. Comme l'ont souligné les quatre représentants politiques, le concept fait écho à une triade classique : « Protéger la santé - Maintenir les droits et libertés - Renforcer l'économie. »

« En raison de la pandémie du coronavirus, les habitants de la Rhénanie-Palatinat vivent depuis plusieurs semaines un quotidien nettement bouleversé, marqué par de fortes restrictions... Grâce aux mesures de protection contre le coronavirus et à l'autodiscipline remarquable des citoyens, un effondrement du système de santé surchargé a pu être évité. Les mesures de sauvetage déployées par le gouvernement du Land en faveur de l'économie, de la culture et des associations ont permis d'atténuer l'impact de la crise et de mettre à disposition des moyens pour en surmonter le pic » s'exprimait la ministre-présidente, Malu Dreyer.

La propagation de l'épidémie est suivie au grain

« Les étapes suivantes, pour toutes les mesures d'assouplissement, se feront en fonction de la propagation de la pandémie et du degré d'occupation de nos hôpitaux. Face à l'évolution de la vague de contaminations et aux allègements possibles, tous partagent la même responsabilité. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à maîtriser le coronavirus. Il y a des directives claires, des mesures et des règles pratiques ainsi que des contrôles visibles. La protection du travail revêt une importance particulière pour maintenir l'économie », déclarait la ministre-présidente.

„Nous observons la propagation de la contamination et sommes sensiblement à l'écoute sur le plan local ; nous réagissons de manière concertée et conséquente, – au niveau local, régional et national. Si un nouveau foyer du coronavirus se déclare en un endroit de notre territoire, nous prendrons les mesures qui s'imposent, de concert avec les élus communaux et les agences de santé locales.»

Gérer la phase 2 de la pandémie

La Rhénanie-Palatinat entrerait maintenant dans la deuxième phase. À cet effet, le gouvernement du Land a développé la « Perspective d'avenir pour la Rhénanie-Palatinat », un concept destiné à éviter

les distorsions sociales et économiques sans pour autant négliger le fait que le coronavirus continue de sévir et de présenter un risque sanitaire tant qu'il n'y a pas encore de vaccin ou de médicament disponible. C'est pourquoi les mesures restrictives ne peuvent être abolies sans autre forme de procès, mais adaptées de manière progressive et prudente. Les règles d'hygiène et de distanciation restent le socle de toute mesure d'assouplissement. « Dans cette pandémie du coronavirus, nous dépendons du sens de responsabilité d'un chacun d'entre nous. Notre mot d'ordre est "Je te protège et tu me protèges." On ne saurait mieux exprimer le fait que ce n'est qu'ensemble et par un comportement solidaire, mûr et responsable, que nous arriverons à endiguer l'épidémie », selon Dreyer, Wissing, Höfken et Bätzing-Lichtenthäler.

Critères

La perspective d'avenir de la Rhénanie-Palatinat se fonde sur une matrice qui permet de voir et de comprendre pourquoi une chose est possible et une autre ne l'est pas encore.

Pour toutes les activités et manifestations désormais possibles, un calendrier clair et précis a été déterminé. Et il est soumis à des conditions qui seront élaborées avec les différents acteurs. Parmi celles-ci, on énumère les contrôles d'accès, la garantie de traçabilité, le respect des règles de distanciation, une forte limitation des contacts, le port de masques et la présentation de concepts d'hygiène.

Au niveau du risque infectieux, cela fait une grande différence si une activité se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur. À l'extérieur, le risque de contamination est nettement moindre que dans des espaces clos. Le nombre de personnes qui se réunissent, la manière dont elles se déplacent dans la pièce et le type d'activité font également une différence. Là aussi, la règle est : Plus le nombre de personnes est important et plus elles se meuvent sur une aire déterminée, plus le danger qu'une personne contaminée entre en contact avec une autre et la contamine est grand. Ces catégorisations guident nos choix quant à ce qui peut être ré-ouvert et quand, quelles conditions s'imposent et ce qu'il vaut mieux laisser fermer. Pour certaines catégories, des conditions supplémentaires seront alors de rigueur pour pouvoir procéder malgré tout, avec soin et prudence.

Quels que soient les assouplissements, les règles prévalent : observation minutieuse des contaminations, conditions et plans d'hygiène, mesures de protection, distances à tenir et, surtout, la limitation des contacts. Elles ont fait leurs preuves et demeurent sous une forme actualisée par le 6^e règlement sur la lutte contre le coronavirus : désormais, il est permis aux personnes d'un même ménage de se tenir dans l'espace public avec les personnes d'un autre ménage.

Perspectives sociales et économiques

« Nous soutenons l'économie et la société sur le chemin de la reprise et d'une "nouvelle normalité". Tandis que dans la première phase de confinement la priorité suprême était à la sécurisation des liquidités, il s'agit dans la deuxième phase de remettre en mouvement le moteur économique au moyen d'assouplissements prudents. C'est important pour nos entreprises, car la meilleure façon de promouvoir l'économie consiste toujours dans la possibilité de faire à nouveau du chiffre d'affaires », estima le ministre de l'économie, M. Volker Wissing. « C'est tout aussi important pour la société ». Mais il est tout aussi clair que même avec les assouplissements prévus, l'impact sur le monde économique ne sera pas passé au second semestre. « Pour cette raison aussi, il est nécessaire qu'en tant qu'État nous préservions notre capacité d'action. Nous avons fait très tôt le choix de cette orientation et nous ne dévierons pas de ce cap. » Un état social performant dépend toujours du fondement que constitue une économie solide.

« Pour le moment, nous donnons une vision d'avenir à l'économie et donc, une certaine mesure de prévisibilité, mais ce qui a été décisif et continue de l'être, c'est l'évolution future de

la pandémie de coronavirus. Nous n'avons pas le droit de jouer la santé et l'économie aux dépens l'une de l'autre, et nous ne le ferons pas », insista M. Wissing, le ministre de l'économie.

Le système de santé est bien armé contre la pandémie

Les hôpitaux étaient parés à toute éventualité et à gérer une augmentation massive des cas de COVID-19 et surtout à prendre directement en charge des patients dans les services de soins intensifs et de réanimation, assura la ministre-présidente. Il a été veillé à ce que des lits en soins intensifs et en réanimation, équipés de respirateurs, soient disponibles dans les quantités requises. Sur le contingent, 20% des capacités respectives en soins intensifs et en réanimation y compris le personnel nécessaire sont mis de côté en tout état de cause. Il a également été veillé à ce que les capacités de soins des services d'isolement en fonctionnement normal soient réservées dans des quantités suffisantes pour la prise en charge et le traitement de patients atteints de COVID-19. Le système de santé est également bien armé pour les mois à venir.

Une stratégie de dépistage efficace et durable pour la Rhénanie-Palatinat

Afin d'identifier le plus tôt possible une recrudescence des infections dues au virus SARS-Cov19 et d'interrompre le plus vite possible les chaînes de transmission, le gouvernement du Land a conçu une stratégie de dépistage efficace et durable. « Notre concept protège de manière ciblée les personnes présentant un haut risque de contamination ou de maladie. Des tests aléatoires du virus menés à grande échelle sur la population ne seraient pas concluants, parce que dans la situation actuelle où les chiffres des nouvelles contaminations sont bas et stables, presque tous ces tests seraient négatifs. Notre stratégie de dépistage, en revanche, permet d'obtenir à tout moment un tableau sûr de l'évolution de cette maladie infectieuse en Rhénanie-Palatinat, expliqua le ministre-présidente.

Étant donné les mesures d'assouplissement déjà introduites et futures, la ministre de la Santé, Sabine Bätzing-Lichtenthäler, attira l'attention sur la possibilité d'une remontée du nombre de cas et même d'une augmentation à nouveau exponentielle des personnes contaminées par le coronavirus. « Pour être en mesure d'identifier précocement les personnes nouvellement contaminées, de détecter les personnes avec lesquelles des contacts ont eu lieu et de prendre des mesures de quarantaine, nous avons besoin d'une stratégie de dépistage efficace. La Rhénanie-Palatinat mise sur des tests réalisés sur la population en cas de suspicions », déclara Mme Bätzing-Lichtenthäler.

Sur la base de la situation épidémiologique actuelle en Rhénanie-Palatinat, avec un nombre de nouvelles contaminations actuellement bas et stable, le concept de dépistage du Land prévoit des tests de détection du SARS-CoV-2 à la fois larges et ciblés. La protection des personnes à haut risque de contracter le virus ou ses formes déclarées – notamment les patients en milieu hospitalier et les aînés dans des maisons de retraite ou des résidences pour personnes âgées – est au cœur de cette stratégie qui vaut également pour d'autres groupes, comme ceux dans les entreprises, les écoles ou les foyers pour sans-abris. « Les tests sur suspicion ciblent la population là où un cas grave se déclare. En cas de nouvelle infection par le coronavirus, l'ensemble du milieu est testé, même les personnes ne présentant aucun symptôme. C'est une méthode sûre et efficace pour une détection précoce du virus et pour empêcher sa propagation au sein d'un groupe de personnes par des mesures d'hygiène appropriées », souligna la ministre de la Santé.

Un concept graduel

« Notre objectif principal est de gérer les assouplissements avec prudence afin de maintenir les nombres de contaminations au plus bas possible et d'éviter ainsi une surcharge du système de santé. Tous les allègements doivent se faire avec prudence en étant accompagnés de plans

d'hygiène pour maintenir le risque infectieux au minimum. En même temps, la vie sociale et économique doit être progressivement guidée vers un retour prudent à la normale. Pour ce faire, les tests et le développement plus poussé des stratégies de dépistage constituent un instrument majeur dans l'identification des chaînes de contamination. Si nous autorisons la vie sociale, nous devons être en mesure d'identifier rapidement d'éventuelles infections et de les interrompre. A cet effet, l'Office de Santé et de sécurité alimentaire du Land (*Landesuntersuchungsamt* - LUA) situé à Coblenche apporte une contribution majeure. Des capacités issues de la lutte contre les épidémies animales ont pu être mises à disposition », souligna la ministre de l'environnement, Mme Ulrike Höfken.

Étapes suivantes

Dans le domaine de l'Éducation et de la Formation :

- Les crèches et accueils de jour en Rhénanie-Palatinat sont ouverts pour des urgences élargies. Cela signifie que tous les enfants dont les parents le souhaitent peuvent y être accueillis. De plus, en concertation avec les instances, nous voulons reprendre un fonctionnement normal restreint début juin. Nous présenterons à cet effet des lignes directrices en date du 20 mai.
- L'accueil à domicile d'enfants (nourrices de jour) est possible.
- Dans les établissements scolaires, un accueil d'urgence et des cours en présentiel ont lieu sous certaines conditions et dans un cadre restreint. Le 25 mai et le 8 juin, les cours reprendront pour d'autres classes et niveaux.
- Dans les établissements d'enseignement supérieur, les cours en présentiel sont possibles par petits groupes, par exemples dans les laboratoires. Les cours magistraux et les séminaires ont lieu sous forme virtuelle en numérique dans le cadre de la gestion autonome des universités. À partir du 13 mai, les établissements du supérieur pourront décider dans le cadre de leur gestion autonome s'ils souhaitent entreprendre un élargissement progressif des cours en présentiel.
- Dans les établissements de formation pour adultes et de formation professionnelle comme aussi dans les établissements de l'enseignement privé, mais aussi par ex. dans le domaine de la formation à l'environnement et à la nature, les manifestations en présentiel sont possibles sous certaines conditions à partir du 13 mai.

Dans le domaine de l'Économie :

- Toutes les prestations de services permettant d'éviter un contact personnel sont admises (par ex. les services de livraison, de lingerie et pressing ou similaires...)
- Les services à la personne des coiffeurs et des pédicures sont possibles. À compter du 13 mai s'y ajouteront les salons de massages, les solariums, les ongleries, les studios de tatouages et de piercings.
- Le commerce en présence est ouvert (supermarchés, magasins de meubles, de cycles, etc.).
- Les foires et salons sont fermés à l'heure actuelle, mais pourront être ouverts dans une première étape sous certaines conditions le 10 juin.
- Le secteur de la restauration sera ouvert sous certaines conditions et sans usage de la partie bar
- À partir du 13 juin. Les discothèques et les clubs restent fermés pour l'heure. Leur réouverture est incertaine pour le moment étant donné que les règles de distanciation sont très difficiles à y respecter.
- Les hôtels et les résidences de vacances sont actuellement fermés aux voyages touristiques, mais seront ouverts sous certaines conditions le 18 mai.
- Les campings seront ré-ouverts à partir du 13 mai pour les campeurs de longue durée et à partir du 18 mai pour les autres campeurs sous condition de fournir des sanitaires séparés de ceux du propriétaire. À compter du 10 juin, il sera également possible de faire du camping en l'absence de sanitaires séparés de ceux du propriétaire.

- Les cars de tourisme et les voyages par bateau ainsi que les loisirs de groupe ne sont pas possibles à l'heure actuelle, mais pourront être repris sous certaines conditions à partir du 24 juin. Dans le choix des destinations, il s'agira de tenir compte des consignes du ministère des Affaires Étrangères ainsi que des restrictions de voyage.

Dans le domaine des Sports et des Loisirs :

- Les aires de jeux sont ouvertes sous certaines conditions
- Le sport dans des équipements sportifs à l'extérieur est possible à partir du 13 mai pour les sports individuels et sous certaines conditions pour les sports d'équipe. Il est impératif qu'il n'y ait pas de contact direct entre les participants.
- Le sport dans des équipements sportifs à l'intérieur (par ex. salles de gym, écoles de danse) n'est pas possible à l'heure actuelle, sauf cas exceptionnels. Sous des conditions précises, ces équipements sportifs pourraient ré-ouvrir à partir du 27 mai, étant entendu que les matchs et les compétitions, et même les matchs fictifs, restent interdits.
- Les piscines de plain air sont fermées pour l'heure et rouvriront sous certaines conditions le 27 mai.
- Les piscines couvertes, les saunas et les wellness sont fermés à l'heure actuelle. Leur réouverture sera possible sous certaines conditions le 10 juin.
- Les parcs récréatifs sont fermés à l'heure actuelle, mais pourront ré-ouvrir à partir du 10 juin.
- Actuellement, les espaces extérieurs de parcs animaliers et de zoos sont ouverts sous certaines conditions. À partir du 10 juin, il sera également possible d'ouvrir les espaces à l'intérieur.
- Les cirques et les marchés spéciaux (par ex. les marchés aux puces) sont fermés pour l'heure. Ils pourront ouvrir sous certaines conditions à partir du 27 mai et s'ils se déroulent à l'extérieur. À partir du 10 juin, il sera également possible d'autoriser sous certaines conditions qu'ils se déroulent à l'intérieur.
- Les maisons de jeux et les casinos sont fermés à l'heure actuelle. Sous certaines conditions ils pourront ré-ouvrir à partir du 27 mai.
- Les cafés Internet sont actuellement fermés, mais pourront ouvrir sous certaines conditions à partir du 18 mai.

Dans le domaine de la culture :

- Les églises et les communautés religieuses pourront célébrer leurs offices sous certaines conditions. Des règles analogues valent pour les communautés de pensée.
- Les musées, les monuments, les galeries, les châteaux et les expositions sont à nouveau ouverts sous certaines conditions depuis le 11 mai.
- Les cinémas sont fermés à l'heure actuelle, mais pourront être ouverts sous certaines conditions
- À partir du 27 mai. Les théâtres, les salles de concerts, les opéras, les cafés-théâtres et cabarets sont fermés pour l'heure. Ils pourront être ouverts sous des conditions précises à partir du 27 mai et à condition que dans un premier temps il ne s'y produisent ni des chœurs, ni du chant, ou autres activités similaires comportant un risque élevé de contamination.

Dans le domaine événementiel :

- Les fêtes populaires, les événements sportifs majeurs avec spectateurs, les grands concerts, les festivals, les fêtes villageoises, municipales, viticoles, les fêtes de tir, les fêtes foraines et les kermesses sont des manifestations interdites à l'heure actuelle. il n'est pas encore question de leur réouverture.

- Les manifestations à l'extérieur sont interdites à l'heure actuelle. À partir du 27 mai, des manifestations à l'extérieur, limitées à 100 personnes, pourront avoir lieu et à partir du 10 juin, ce nombre-limite de participants sera porté à 250.
- Les manifestations à l'intérieur sont interdites actuellement. À partir du 10 juin, des manifestations limitées à 75 personnes pourront avoir lieu à l'intérieur et à partir du 24 juin, ce nombre-limite de participants sera porté à 150.

Dans le domaine de la Santé et des Soins

- Dans les maisons de retraite et les résidences pour personnes âgées ainsi que dans les foyers pour personnes handicapées, des visites restreintes sont possibles sous certaines conditions.
- Les accueils de jour pour des personnes souffrant de handicaps (ateliers protégés, centres socio-pédagogiques, centres de formation professionnelle) sont ouverts sous certaines conditions. Les soins de jour sont ouverts sous certaines conditions avec une offre réduite sous la responsabilité de l'instance. Dans les hôpitaux, des visites restreintes sont possibles sous certaines conditions.

Dans le domaine des Transports :

- Dans les transports publics de proximité et les transports ferroviaires le port de masques de protection est obligatoire.
- Les auto-écoles et les écoles d'aviation seront ré-ouvertes sous certaines conditions à partir du 13 mai.

Activités autres :

- Les bordels et le commerce de prostitution sont fermés à l'heure actuelle. Il n'est pas encore question d'une réouverture possible.

Avec la Perspective d'avenir pour la Rhénanie-Palatinat, nous mettons en place un système de transition vers un quotidien modifié, sous les conditions imposées par le virus.

Tirer les leçons de la pandémie de coronavirus

« En concertation étroite avec nos interlocuteurs dans la société, avec nos entreprises et nos partenaires sociaux, nous allons procéder à une analyse très précise des besoins existants en examinant quelles sont les leçons à tirer de la crise. J'ai créé une Alliance contre le coronavirus (*Corona-Bündnis*) pour identifier de manière spécifique et interdisciplinaire les conséquences possibles de cette crise », expliqua la ministre-présidente.

Ce plan recrée des perspectives pour de nombreux secteurs de la vie publique. Pour ceux auxquels on ne peut pas encore donner de réponse concrète aujourd'hui sur le déroulement à venir, l'élaboration de solutions se poursuit.

« En outre, il y a bien sûr des sujets et des défis qui nous occupaient déjà avant l'époque du coronavirus. Il peut s'agir de justice sociale ou de transformation du travail, du droit à l'éducation ou du renforcement des professions médicales et soignantes, de salaires décents ou de bonnes conditions pour l'industrie et les PME-PMI, de développement durable ou de changement climatique, de transition énergétique ou de numérisation ; nous voulons la reprise économique et la stabilisation de l'emploi, le renforcement des PME-PMI et de l'industrie tout en faisant avancer la protection du climat, le développement durable et la transition énergétique et en créant ensemble les conditions d'une transformation de notre société pour entrer dans l'avenir. Nous continuons de

travailler activement contre la propagation du discours d'incitation à la haine sur Internet et dans la rue », déclara la ministre-présidente.

Les limitations des contacts au cours des derniers mois auront clairement montré une chose : « Le monde numérique ne remplacera pas le monde analogique. Il s'agit de concilier harmonieusement les deux. Et nous venons de vivre une fois de plus que la vie dans le respect mutuel et la solidarité sont les piliers-porteurs de toute société humaine. Les habitants de la Rhénanie-Palatinat le démontrent dans cette crise : ensemble, nous sommes forts ; ensemble, nous pouvons bien vivre. »

« Le but de notre politique dans la perspective d'avenir de la Rhénanie-Palatinat consiste aussi à maintenir la cohésion de la société dans notre Land. Nous prenons acte des craintes et des soucis, et nous donnons en même temps une vision et une orientation », fut la conclusion de Dreyer, Wissing, Höfken et Bätzing-Lichtenthäler.

